

12997/15

(OR. fr)

**VERSION PROVISOIRE**

PRESSE 59  
PR CO 51

## RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3417<sup>e</sup> session du Conseil

### Affaires générales

Luxembourg, le 13 octobre 2015

Président **Jean Asselborn**  
Ministre des affaires étrangères et européennes du  
Luxembourg

# P R E S S E

**SOMMAIRE**<sup>1</sup>

**POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

|                                                                         |   |
|-------------------------------------------------------------------------|---|
| Préparation du Conseil européen d'octobre.....                          | 3 |
| Les priorités de la Commission pour son programme de travail 2016 ..... | 4 |
| Autres points .....                                                     | 5 |

**AUTRES POINTS APPROUVÉS**

*AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES*

|                                                              |   |
|--------------------------------------------------------------|---|
| – Concentration de risques et transactions intragroupe ..... | 6 |
|--------------------------------------------------------------|---|

*JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES*

|                                                                                   |   |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---|
| – Mesures visant à faciliter la délivrance de visas entre l'UE et l'Arménie ..... | 6 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---|

*POLITIQUE COMMERCIALE*

|                                                                               |   |
|-------------------------------------------------------------------------------|---|
| – Produits pharmaceutiques - Dérogation pour les pays les moins avancés ..... | 6 |
|-------------------------------------------------------------------------------|---|

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

**POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT****Préparation du Conseil européen d'octobre**

Le Conseil a examiné le projet de conclusions du Conseil européen des 15 et 16 octobre, établi par le président du Conseil européen, M. Donald Tusk, en collaboration avec la présidence luxembourgeoise et la Commission.

Le Conseil européen devrait centrer ses travaux sur les questions suivantes:

- Migration: les dirigeants se pencheront sur les enjeux de la migration sous ses différents aspects; ils évalueront la mise en œuvre des orientations qu'ils ont arrêtées le 23 septembre et discuteront des actions à entreprendre dans le cadre de l'agenda européen en matière de migration. Par ailleurs, ils dresseront le bilan de la conférence de haut niveau sur la route de la méditerranée orientale et des Balkans occidentaux qui s'est tenue le 8 octobre et ils prépareront le sommet de La Valette des 11 et 12 novembre
- Autres points: le Conseil européen fera notamment le point des débats sur le rapport des présidents intitulé "Compléter l'Union économique et monétaire européenne". Il pourrait se pencher sur certaines questions de politique étrangère en fonction des événements actuels.

Un [projet d'ordre du jour annoté](#) a été examiné par le Conseil lors de sa session du 14 septembre.

**Les priorités de la Commission pour son programme de travail 2016**

Le Conseil a fait le point sur les avis exprimés par ses instances préparatoires concernant les priorités de la Commission pour son programme de travail 2016. Il est prévu que la Commission adopte son programme de travail le 27 octobre.

**Autres points**

La présidence a informé les ministres de l'état d'avancement des négociations sur un accord entre la Commission, le Parlement européen et le Conseil relatif à l'amélioration de la réglementation. La proposition de la Commission a pour objectif que les trois institutions s'engagent ensemble à améliorer la manière dont l'UE légifère.

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation néerlandaise concernant un rapport du Bureau néerlandais de la sécurité sur la destruction en vol de l'avion MH 17.

Le Conseil a pris note des observations formulées par plusieurs délégations au sujet de la réunion informelle des ministres de l'emploi et des affaires sociales des pays de la zone euro qui s'est tenue le 5 octobre 2015.

**AUTRES POINTS APPROUVÉS****AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES****Concentration de risques et transactions intragroupe**

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption par la Commission d'un règlement complétant la directive 2002/87/CE (relative à la surveillance complémentaire des établissements de crédit, des entreprises d'assurance et des entreprises d'investissement appartenant à un conglomérat financier) par des normes techniques de réglementation précisant les définitions de la concentration de risques et des transactions intragroupe et coordonnant leur surveillance complémentaire.

Ce règlement est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Il peut désormais entrer en vigueur, à moins que le Parlement européen n'exprime des objections à son égard.

**JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES****Mesures visant à faciliter la délivrance de visas entre l'UE et l'Arménie**

Le Conseil a adopté une décision (doc. [11770/15](#)) établissant la position à prendre au nom de l'UE au sein du comité mixte institué par l'accord entre l'Union européenne et la République d'Arménie visant à faciliter la délivrance de visas, concernant l'adoption de son règlement intérieur.

**POLITIQUE COMMERCIALE****Produits pharmaceutiques - Dérogation pour les pays les moins avancés**

Le Conseil a adopté une décision établissant la position de l'UE au sujet d'une demande des pays les moins avancés membres de l'OMC concernant:

- une prorogation de la période de transition prévue par l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) pour certaines obligations en ce qui concerne les produits pharmaceutiques;
- une dérogation à certaines obligations prévues par l'accord sur les ADPIC (doc. [11916/15](#) + [11939/15](#)).